



Accident dans un magasin

Par **nannan**, le **29/05/2019** à **18:33**

bonsoir

J'ai été victime d'un accident dans un magasin où j'effectuais mes courses (j'ai glissé sur un produit qui était au sol) je suis tombé en arrière et la tête et le dos ont percute le sol en carrelage. Reste 20 minutes au sol ou j'ai été transporté par les pompiers et je suis resté la journée pour une série d'examens.

Un maintien a nécessité une 10 jours à mon domicile.

Une fiche d'information de la compagnie d'assurance du magasin m'a été envoyée sur mon état qui a été transmise à mon docteur traitant avec la mention de possibilités de rechute ultérieure.

Le préjudice par rapport à la compagnie d'assurance dommages corporels s'élève à 250.00€.

Je pense que ce n'est pas un montant à accepter.

Cordialement